



Commune de PETIT-BERSAC
Conseil Municipal du 14 Octobre 2022 - 18h00

Séance ouverte à 18h10

Secrétaire de séance : Marie-Agnès APPAIX

Absences / Procurations

<i>Absent</i>	<i>donne Procuration à</i>
<i>Isabelle ROBERTY Gabriel JOURDAIN</i>	<i>Jean-Luc PUJOLS Mickaël VOISIN</i>

Ordre du Jour

Délibérations

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 2 Septembre 2022

1. Reprises concessions cimetièrè
2. Ventes concessions cimetièrè
3. Création d'une régie communale
4. Création d'un emploi permanent au 1er décembre 2022 : recrutement agence postale
5. Désignation par arrêté d'un correspondant incendie et secours
6. Réévaluation de loyer
7. Définition des dates de commissions communales

Questions diverses

Délibérations

Approbation du Compte-rendu du conseil du 2 Septembre 2022.

Rapporteur : Gilles

Délibération : Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 2 Septembre 2022.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

1.Reprises concessions cimetièrè.

Rapporteur : Gilles

La commune accepte les rétrocessions de cases de l'ancien colombarium appartenant à :

- Patrice et Dominique Andrieux (rétrocession au prix de 13,33 €)
- Sophie Andrieux et Bruno Coton (rétrocession au prix de 13,33 €)
- Yves Soulier dans une procédure future car la case ne doit pas être occupée.

D'autre part une concession pleine terre appartenant à :

- Patrice et Dominique Andrieux (rétrocession au prix de 10,17 €)

Délibération : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, du rachat des cases de l'ancien colombarium au prix de 13,33 € la case, en faveur des propriétaires suivants :

- Patrice et Dominique ANDRIEUX
- Sophie ANDRIEUX et Bruno COTON
- Yves SOULIER

Et décide du rachat d'une concession pleine terre au prix de 10,17 € en faveur de Patrice et Dominique ANDRIEUX.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

2. Ventes Concessions Cimetière.

Rapporteur : Gilles

Les mêmes propriétaires Patrice et Dominique Andrieux, ainsi que Yves Soulier, souhaitent acquérir à la place de leur concession à l'ancien colombarium, une parcelle en pleine terre, de dimension 2m sur 2m50. Il est à noter que concernant Yves Soulier, ce dernier devra procéder au scellement de l'urne qui est placée à l'ancien colombarium sur sa nouvelle concession, avant de procéder à la rétrocession de cette case.

Délibération : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de vendre une parcelle au prix de 25€ la concession, pour une durée de 30 ans, aux propriétaires suivants :

- Patrice et Dominique ANDRIEUX
- Yves SOULIER

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

3. Création d'une Régie communale.

Rapporteur : Natacha

Dans le cadre des manifestations autour d'Octobre Rose, la commune a décidé de se doter d'une régie de recettes, afin de percevoir les dons, et ne plus avoir à reverser ces dons en numéraire au Comité Féminin de Dordogne. La création de la régie communale s'effectue par arrêté, accompagné d'un autre arrêté de nomination du régisseur titulaire et de son suppléant. Il faut également déterminer l'indemnité annuelle du régisseur. Celle-ci est plafonnée en fonction du montant des recettes à encaisser, illustrées dans le tableau suivant :

Montant des recettes	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle
De 1 221 à 3 000	11 0
De 3 001 à 4 600	12 0
De 4 601 à 7 600	14 0
De 7 601 à 12 200	16 0
De 12 201 à 18 000	20 0

Délibération : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de la création d'une régie de recettes, et désigne :

- Mickaël VOISIN comme régisseur titulaire
- Marie-Agnès APPAIX comme régisseur suppléant.

Le montant de l'indemnité annuelle du régisseur titulaire est fixé à 120 €.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

4. Création d'un emploi permanent au 1er décembre 2022 : recrutement agence postale.

Rapporteur : Marie-Christine

Comme décidé lors de l'embauche d'Anne-Laure Vergnaud, à l'issue des 3 mois de contrat mission temporaire, Anne-Laure devient donc stagiaire sur le poste d'Agent communal dédié à l'Agence Postale, pour une durée d'un an. Comme le décrit la fiche de poste, ce dernier est élargi aux fonctions de chargé de communication pour la mairie, incluant des tâches de gestion du site internet et de la page facebook, de la rédaction d'articles pour le CidèNews et d'aide numérique aux administrés.

Délibération : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de la création d'un emploi permanent d'Agent communal de catégorie C à l'Agence postale à

compter du 1er décembre 2022. Le poste sera occupé en tant que stagiaire par Anne-Laure VERGNAUD.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

5. Désignation par arrêté d'un correspondant incendie et secours.

Rapporteur : Gilles

L'Etat impose désormais à chaque commune de désigner un correspondant incendie et secours. M. le Maire propose la candidature de Gabriel JOURDAIN pour être le lien entre la commune et les services locaux des pompiers (de Ribérac donc).

Compte tenu de l'absence de M. JOURDAIN pour en débattre, le conseil décide d'ajourner ce point à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Post-réunion : La désignation devant intervenir avant le 1er novembre 2022, et après consultation de l'intéressé, la nomination de Gabriel JOURDAIN, en tant que correspondant Incendie et Secours a finalement été prise par arrêté du Maire.

6. Réévaluation de loyer.

Rapporteur : Gilles

Suite à la prorogation de la convention APL pour le logement situé 6 rue du Marquis de Nattes, et conformément aux dispositions qui régissent les montants des loyers conventionnés des logements communaux, nous aurions dû procéder à l'augmentation du loyer de ce logement.

Compte tenu du fait que les travaux d'isolation et d'agrandissement qui y étaient prévus ne pourront se faire avant la fin de l'année 2022, en raison du manque de disponibilité des entreprises en charge de ces travaux suite à l'épisode catastrophique de grêle qui a touché notre territoire, il est proposé de ne pas augmenter le loyer. Celui-ci sera de toutes les façons révisé dans le cadre de l'agrandissement à venir, avec la mise à disposition d'une pièce, d'une cave et d'un emplacement de parking couverts supplémentaires.

L'information sera diffusée aux locataires M. SGARBI et Mme COURCELLE.

Délibération : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas procéder à l'augmentation réglementaire normalement prévue sur les loyers conventionnés APL, concernant le logement situé au 6 rue du Marquis de Nattes.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

7. Définition des dates de commissions communales.

Rapporteur : Gilles

A des fins d'organisation plus formelle des Commissions communales, M. le Maire propose que se tiennent systématiquement les réunions suivantes aux dates indiquées.

2ème Vendredi du mois à 9h à 12h : Commission Communication
2ème Vendredi du mois de 14h à 17h : Commission Finances

4ème Vendredi du mois à 9h à 12h : Commission Aménagement du Territoire
4ème Vendredi du mois de 14h à 17h : Commission Animation

Délibération : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'organisation des commissions communales selon l'agenda fixé ci-dessus.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

Questions diverses

Agenda

dimanche 16 Oct. : ventes Octobre rose. Isabelle+Natacha 8h30-10h30 Josette+Agnès 10h30-12h30

dimanche 23 Oct. : Marche Octobre rose + Repas

Préparation décors de Noël : 1ère réunion samedi 29 Oct. après-midi après 16h30

Rapport d'activité 2021 de la CCPR

Le document sera publié sur le site Internet

Destination Local de la Poste

Marjorie Berthelomet souhaiterait s'installer dans l'actuel local de l'Agence Postale, quand celle-ci aura déménagé à la Mairie. Le conseil municipal retient cette candidature avec intérêt.

Géoradar

Les mesures du Géoradar n'ont hélas rien donné. La terre contient vraisemblablement trop d'argile. Les documents correspondant à la mission et l'ensemble des études sur la villa gallo-romaine seront déposés en mairie.

Le chapiteau est victime de tâches de salpêtre. Une solution pour maintenir une aération constante dans le musée, doit être trouvée.

Rumeur sur l'activité à venir à Ribérac sur le terrain en contrebas de Centrakor en face d'Intermarché.

Mickaël Voisin précise qu'il accompagne personnellement ces porteurs de projet artisans boulangers, et que les allégations d'installation de boulangerie industrielle sont totalement fausses.

SMD3 - Ouverture des points d'apport volontaires

Le SMD3 annonce l'enlèvement des bacs ordures ménagères le jeudi 27 octobre et les bacs jaunes le vendredi 28 octobre prochains.

En principe le SMD3 devait communiquer par dépôt de flyer dans les boîtes aux lettres, mais personne n'a reçu la moindre information.

Séance clôturée à 20h30.